

**ENGAGEMENT PARENTAL ET COMMUNAUTÉ****RECHERCHE-ACTION MENÉE  
AU SEIN DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE****Approuvée le 22 novembre 2002****Révisée le 20 février 2026****Prochaine révision en 2029-2030****Page 1 de 4**

---

**PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît la valeur et les avantages d'une recherche-action qui pourrait avoir un impact positif et significatif sur l'apprentissage et le bien-être de l'élève.

**ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

Toute recherche-action menée auprès des écoles venant de facultés d'éducation, d'organismes, d'associations et de membres du personnel du Conseil est encouragée.

**DÉFINITION**

**Recherche-action :** La recherche-action a pour but de transformer la réflexion organisée en éducation à la pratique de classe. La recherche-action est un processus destiné à doter toutes les parties prenantes du secteur éducatif (élèves, personnes détenant l'autorité parentale, personnel enseignant, directions d'école et membres des services éducatifs du Conseil) de moyens d'améliorer leurs pratiques grâce à leurs expériences éclairées soutenues par des savoirs théoriques en misant sur l'accompagnement d'une ou d'un chercheur ou d'une équipe de recherche.

**PRINCIPES DIRECTEURS**

Le Conseil suivra ces grandes lignes dès réception d'une demande recherche-action :

- Toute recherche-action doit respecter les valeurs du Conseil.
- Le Conseil favorise les projets de recherche-action novateurs visant à contribuer :
  - à l'atteinte de ses priorités pédagogiques;
  - au développement de stratégies d'apprentissage et d'enseignement fondées sur des données probantes;
  - à l'amélioration de la réussite de l'élève dans ses apprentissages;
  - à l'amélioration du bien-être de l'élève et des membres du personnel;
  - à favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion.
- Le Conseil se réserve le droit de refuser toute recherche-action qui risque d'interférer avec les priorités d'une école ou du Conseil.
- Le Conseil se réserve le droit d'annuler son engagement à titre de partenaire d'un projet de recherche-action dans des circonstances jugées exceptionnelles.
- Le Conseil vise une répartition stratégique des projets de recherche-action dans ses différentes écoles afin d'éviter que les mêmes ne soient toujours sollicitées.
- L'accès au dossier scolaire de l'élève (DSO) est interdit.

**ENGAGEMENT PARENTAL ET COMMUNAUTÉ****RECHERCHE-ACTION MENÉE  
AU SEIN DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**

Page 2 de 4

**1. Critères de sélection**

Une recherche-action sera considérée si elle respecte :

1. les priorités pédagogiques et le plan stratégique du Conseil;
2. la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*;
3. les règles d'éthique généralement reconnues en recherche;
4. la confidentialité de l'élève et de l'école;
5. l'esprit d'inclusion, être exempt de stéréotype et respecter la valeur de la personne humaine;
6. la sécurité et le bien-être des élèves et des membres du personnel;
7. un délai raisonnable de la date souhaitée pour entamer la recherche dans les écoles ciblées;
8. le fait que ses retombées permettent d'amener un impact positif pour le Conseil, ses élèves et ses membres du personnel;
9. si l'ampleur de la tâche de travail pour le personnel du Conseil est minimale;
10. qu'aucuns frais ne soient occasionnés à l'école et le Conseil.

**2. Processus d'approbation**

Toute personne qui désire mener une recherche-action auprès d'élèves dans une ou plusieurs écoles du Conseil doit soumettre une demande d'approbation par l'entremise du formulaire « P06 Recherche action menée au sein du Conseil » (annexe A) à la direction d'école ou à la surintendance de l'éducation responsable du dossier. Si la demande d'approbation est reçue par la direction d'école, elle doit être acheminée à la surintendance de l'éducation responsable du dossier aux fins d'étude.

Une courte description du projet de recherche doit accompagner la demande d'approbation, incluant des informations au sujet de :

- la personne responsable du projet de recherche ou sur chaque membre de l'équipe de recherche, incluant toute affiliation institutionnelle;
- les objectifs de la recherche-action et l'échéancier prévu;
- les individus pressentis à participer (élèves, personnes détenant l'autorité parentale, personnel enseignant, direction d'école, etc.);
- la démarche méthodologique, incluant les questionnaires, sondages prévus, etc.;
- les réinvestissements anticipés dont la forme que prendra le partage des résultats de la recherche-action (formation continue, pratique d'enseignement à fort impact, publication, conférences, diffusion aux conseils d'école, etc.)

La demande d'une recherche-action sera présentée au comité exécutif du Conseil aux fins d'approbation par la surintendance responsable du dossier.

L'administration scolaire présente un rapport trimestriel à la table du Conseil sur les demandes de recherches-actions acceptées et refusées au sein des écoles et du Conseil.

**ENGAGEMENT PARENTAL ET COMMUNAUTÉ****RECHERCHE-ACTION MENÉE  
AU SEIN DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE****Page 3 de 4**

---

Une fois l'approbation donnée par le comité exécutif, l'autorisation écrite de la personne détenant l'autorité parentale de l'élève est obligatoire pour toute recherche-action impliquant un élève soustrait à l'autorité parentale ou un élève âgé de moins de 18 ans. L'élève adulte doit aussi donner son approbation écrite. Toute personne peut, en tout temps, adresser ses questionnements à la direction d'école ou retirer l'autorisation accordée pour la participation à un projet de recherche-action.

**ANNEXE**

Annexe A – *Formulaire de recherche-action menée au sein du Conseil scolaire Viamonde*

**RÉFÉRENCE**

Lois

[Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, LRO 1990, c F.31.](#)

## ENGAGEMENT PARENTAL ET COMMUNAUTÉ

### RECHERCHE-ACTION MENÉE AU SEIN DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Page 4 de 4

#### ANNEXE A



CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI

#### PROJET DE RECHERCHE-ACTION MENÉE AU SEIN DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

<p><b>Directives</b> : ce formulaire doit être rempli par une personne ou un organisme intéressé à effectuer une recherche dans les écoles du Conseil scolaire Viamonde et retourné à la direction d'école ou à <a href="mailto:education@csviamonde.ca">education@csviamonde.ca</a>.</p> <p>1. La direction d'école ou la surintendance de l'éducation doit s'assurer que le formulaire est rempli. 2. Le projet de recherche-action doit être présenté au Comité Exécutif du Conseil.</p>	
<b>1- ÉCOLE(S) ET CLIENTÈLES CIBLES</b>	
École(s) :	Année d'études :
	Nombre d'élèves :
<b>2- RESPONSABLE DE LA RECHERCHE</b>	
Prénom et nom :	Copie du projet recherche-action annexée : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Adresse :	N° de téléphone :
Courriel :	Organisme :
<b>3- DESCRIPTION</b>	
Description de la recherche-action (inclure, le cas échéant, l'approbation du conseil d'éthique de l'université, <u>une description détaillée au besoin</u> ) :	Date (a-m-j)-début du projet :  Date (a-m-j)-fin du projet :
<b>4- AUTORISATIONS</b>	
Formulaire de permission pour le parent, tuteur, tutrice, élève adulte : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Copie des questionnaires : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Recherche-action présentée au personnel : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Méthode de sélection des élèves : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Renseignements sur la confidentialité : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
<b>5- RECOMMANDATION</b>	
Approuvée <input type="checkbox"/> Refusée <input type="checkbox"/>	
<b>6- SIGNATURES</b>	
Date de la demande (a-m-j) :	Signature de la personne responsable de la recherche :
Date de la demande (a-m-j) :	Signature de la direction d'école :
Date de l'approbation (a-m-j) :	Signature de la surintendance de l'éducation :

Conformément à l'article 29(2) de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2. Ils serviront lors de la présentation de la demande recherche-action auprès de l'équipe de surintendances en vue de son approbation ou non et de permettre la communication entre la personne ou l'organisme en question et le Conseil. Ces renseignements ne seront utilisés que pour les fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles. Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser à la coordonnatrice pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée à [demandeprivée@csviamonde.ca](mailto:demandeprivée@csviamonde.ca). Pour de l'aide avec l'accessibilité, merci d'envoyer votre message à [accessibilité@csviamonde.ca](mailto:accessibilité@csviamonde.ca).

**Distribution** : Original - Surintendance de l'éducation; Copie -Demandeur; Copie - Direction de l'école P06 Recherche-action menée au sein du Conseil 3130-140\_(Rév. 2026-01)